

Qu'advient-il du personnel communal ?

Soucieux de l'avenir de leurs collaborateurs, les 7 se sont engagés à respecter différents points par la signature d'une charte commune. Ce document stipule notamment la garantie des emplois actuels et des acquis. Après la fusion, il n'y aura donc pas de licenciements. Une partie de nos employés communaux se verra dès lors dotée d'une nouvelle fonction dans l'organisation de la nouvelle commune administrative afin d'assurer des prestations efficaces pour la population.

Quels seront le nom et le blason de la nouvelle commune ?

Les 7 souhaitent que la population décide du futur nom et du nouvel héraldique de la commune. Ainsi, une phase de consultation comprenant un concours sera lancée dès le 20 septembre pour que chacun puisse proposer des noms. Le **13 février 2018**, une séance publique sera consacrée au choix définitif du futur nom. Ajoutons que seul le nom « administratif » de la commune changera. Cela signifie que les noms de nos villages, nos codes postaux et nos lieux d'origine seront conservés. Quant au blason, il doit respecter des règles héraldiques précises. Nous serons donc accompagnés d'un professionnel du domaine pour choisir parmi les propositions.

Quelles sont les étapes du processus de décision d'ici à la fusion ?

Une fusion de commune se prépare scrupuleusement. Afin de le faire avec vous, nous organisons trois soirées publiques: le **17 mai 2017**, le **20 septembre 2017** et le **13 février 2018**. En ressortira une convention de fusion, qui déterminera les contours de la future commune. Une fois adoptée par les Municipalités et les législatifs des sept Communes, cette convention sera soumise au vote des citoyens de chacune d'entre elles dans le courant du 2^e semestre 2018.

Dans chaque bulletin, retrouvez trois nouvelles réponses aux questions les plus fréquemment posées.

CONCOURS PHOTOS !

Vous habitez, travaillez ou êtes actif dans l'une des 7 communes? Exprimez votre créativité et votre attachement à la région au travers de notre concours photos. Nous vous invitons à capturer d'un œil nouveau une image d'un village voisin!

De multiples lots sont en jeu, pour un montant total de CHF 777! Les noms des heureux gagnants seront annoncés lors de notre deuxième soirée publique, le 20 septembre 2017.

D'ici là, découvrez les images proposées et votez pour votre préférée sur le site www.les7.ch et lors des expositions qui se tiendront du 4 au 20 septembre dans les greffes de vos communes.

Le concours est ouvert du 17 mai au 20 août. Bonne chance!

Téléchargez vos plus belles photos sur notre site internet, dès le 17 mai.

PORTRAITS CROISÉS



Patrice Guenat

Architecte
et ancien municipal
Clarmont

Un nom de rue de Apples qui te fait sourire ? La Rigolette.

Si tu devais décrire Apples en trois mots, quels seraient-ils ?

On pense tout de suite à leur surnom, les Caque-à-part (*rires*). Mais il y a aussi le BAM, les Sources de la Morges et le Collège intercommunal.

Pourquoi aimes-tu vivre dans notre belle région ?

On s'y sent bien!

Alain Joseph

Président du
FC Pied-du-Jura
Apples

Clarmont en chanson, ça serait ?
La chanson des Poppys : « Non non rien n'a changé ».

En tant que Caque-à-part, comment décrirais-tu Clarmont ?

Un petit village tranquille au milieu des vignes.

Pourquoi aimes-tu vivre dans notre région ?

Parce que c'est la plus belle région de Suisse!

LES

Apples
Bussy-Chardonney
Clarmont
Cottens
Pampigny
Reverolle
Sévery

7

PROJET DE FUSION

Soirée publique et ateliers participatifs

le 17 mai 2017, de 19 h à 22 h
Salle polyvalente du Léman, à Apples

Programme

- Accueil et état des lieux de la fusion
- Ateliers participatifs
- Retour des ateliers
- Agape

Inscrivez-vous avant le 14 mai :
www.les7.ch – 021 800 90 20

Les ateliers

- 1 Administration, système politique et finances
- 2 Technique et entretien, ainsi que patrimoine bâti et financier
- 3 Vie dans les villages et sociétés locales

PARTICIPEZ !

Réfléchir à une fusion peut-être, mais pas n'importe comment! Pour ce projet, vos Municipalités de Apples, Bussy-Chardonney, Clarmont, Cottens, Pampigny, Reverolle et Sévery s'engagent à travailler de concert avec leurs élus, le personnel communal et, bien entendu, l'ensemble de la population. Pendant cette période d'élaboration, le projet de fusion est intitulé « Les 7 ». À chaque étape, un site internet et un bulletin d'information – dont vous tenez entre vos mains le premier numéro – vous communiqueront l'état d'avancement du projet. Une série de rendez-vous et d'ateliers participatifs seront l'occasion de se rencontrer, d'échanger, mais surtout de construire, ensemble, notre convention de fusion. Vous habitez, travaillez ou fréquentez nos villages ? Nous vous invitons chaleureusement à nous rejoindre dès le 17 mai prochain, pour participer à nos réflexions.



PROJET DE FUSION

Organiser une réflexion sur un projet de fusion de commune n'est pas une mince affaire. C'est un processus long, impliquant de multiples acteurs et entraînant de nombreuses études et questions. Les sept Communes œuvrent sur ce dossier depuis plus de deux ans. Aujourd'hui, c'est une nouvelle phase qui s'ouvre : une phase de travail, que les 7 souhaitent mener de concert avec la population et en toute transparence. Retour dans le passé et décryptage pour saisir les enjeux de ce projet d'avenir !

Historique du projet

Les Communes de Cottens, Sévery et Pampigny ont initié, courant 2014, une réflexion sur un éventuel rapprochement. Dans le cadre de ces discussions, elles ont décidé d'inviter les communes voisines à se joindre à leurs réflexions. Afin de permettre à chaque Municipalité de se faire une idée objective, une série d'ateliers de travail a été lancée fin 2014 et début 2015.

Cette réflexion a abouti à un rapport de synthèse présenté à l'ensemble des Municipalités en mars 2015. Sur la base de ces ateliers et du rapport de synthèse, sept Municipalités ont reçu le mandat de leur conseil législatif d'étudier un rapprochement : Apples, Bussy-Chardonney, Clarmont, Cottens, Pampigny, Reverolle et Sévery.

Déroulement du processus

Le projet est conduit par un comité de pilotage (COPIL), composé de deux représentants par Commune, dont le syndic. Fin 2016, les Communes ont mis en place sept groupes de travail (GT) pour réfléchir aux moyens d'effectuer ce rapprochement. Organisés autour de grandes thématiques (présentées ci-contre), les GT conduisent des études et élaborent des propositions pour validation au COPIL.

ADMINISTRATION

Conduite administrative ; contrôle des habitants ; sécurité

TECHNIQUE

Services industriels (eaux, électricité, gaz, téléseu) ; déchets

ENTRETIEN

Espaces verts, voirie, routes, rives forêts ; intendance des bâtiments et domaines (agriculture et viticulture)

ÉDUCATION

Culture, sport et jeunesse ; médico-social (santé, homes, affaires sociales) ; écoles et petite enfance

FINANCES

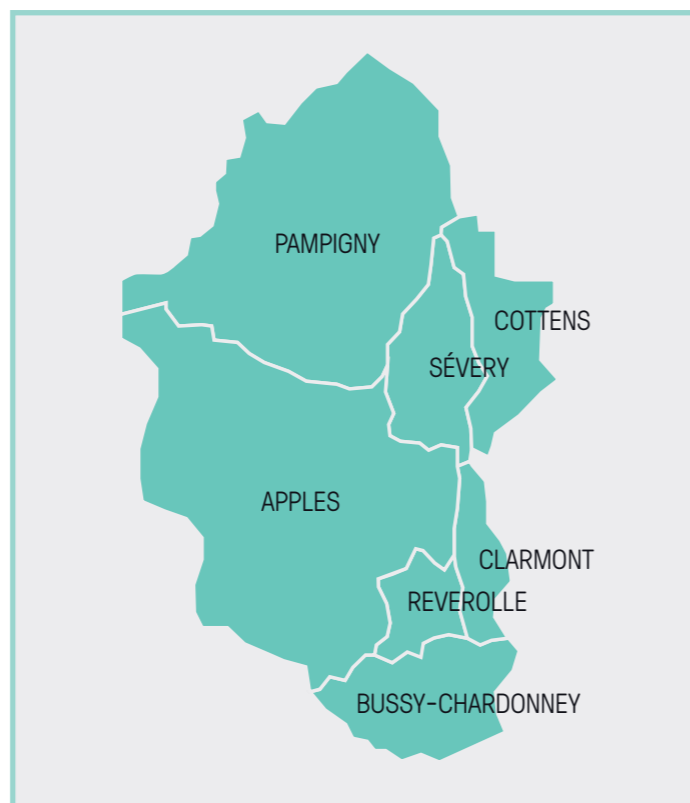
États financiers de la nouvelle commune (fonctionnement, investissements) ; fiscalité (coefficient d'impôt) et taxes, économie, plafond d'endettement

DÉVELOPPEMENT

Aménagement du territoire, urbanisme et construction ; transports ; stratégie de développement ; positionnement dans un espace plus large (région, canton...)

POLITIQUE

Conduite politique et institutions politiques ; identités locales (sociétés locales et vie locale) ; nom et armoiries.



Après la fusion, le territoire de la commune s'étendrait sur 3'406 hectares et compterait environ 4'100 habitants.

Les groupes de travail – composés de membres de nos Conseils communaux et généraux ainsi que de citoyens – ont dressé un inventaire de ce qui rapproche ou éloigne nos sept Communes. En conclusion de cette phase de compréhension des enjeux, un rapport a été établi par des professionnels. Il évalue positivement notre rapprochement et confirme que le meilleur outil est la fusion. C'est sur cette base que les Municipalités de nos sept

Communes proposent d'avancer sur le projet de fusion. À nous maintenant d'étudier cette possibilité, ensemble !

Et ensuite ?

Les propositions émises par la population lors des rencontres publiques seront récoltées par les groupes de travail et intégrées, dans la mesure du possible, à la convention de fusion.

Vous ne pouvez pas participer aux séances publiques ?

N'hésitez pas à nous contacter directement pour soumettre vos questions ou propositions : info@les7.ch

PROCESSUS

ÉTUDE

Pour définir les contours de la nouvelle commune, une convention de fusion doit être rédigée. Une version de travail, basée sur les discussions qui auront eu lieu le 17 mai 2017, sera présentée et mise en discussion le 20 septembre 2017.

RÉDACTION

La rédaction se poursuivra ensuite jusqu'au 13 février 2018, parallèlement aux travaux de la population pour choisir le nom et le blason de la nouvelle commune.

ADOPTION DE LA CONVENTION PAR LES AUTORITÉS

La convention de fusion doit être adoptée par les sept Municipalités, puis par les Conseils généraux ou communaux des communes concernées. Ce vote doit avoir lieu le même soir, à la même heure. Il se tiendra dans le courant du mois de mai ou de juin 2018.

ADOPTION DE LA CONVENTION PAR LA POPULATION

Si la convention de fusion est approuvée par les sept législatifs, elle sera soumise au vote de la population dans le courant du 2^e semestre 2018.

RENDEZ VOUS

17 MAI 2017

Soirée publique et ateliers participatifs

19H – APPLES

DU 17 MAI AU 20 AOÛT 2017

Concours photos

WWW.LES7.CH

DU 4 AU 20 SEPTEMBRE 2017

Exposition des photos du concours et vote

20 SEPTEMBRE 2017

Soirée de restitution des ateliers participatifs

19H – APPLES

22 OCTOBRE 2017

Marché des 7 saveurs

6 DÉCEMBRE 2017

La Saint-Nicolas des 7

13 FÉVRIER 2018

Séance publique pour le choix du nom et du blason

19H – APPLES

FIN MARS 2018

7 villages, 7 cépages

MARS-AVRIL 2018

Votation de la convention par les Municipalités

MAI-JUIN 2018

Votation de la convention par les législatifs communaux

DÉBUT SEPTEMBRE 2018

Rallye des 7 villages

2^e SEMESTRE 2018

Soirées débats citoyens

2^e SEMESTRE 2018

Votation populaire

Retrouvez tous les rendez-vous sur le site internet : www.les7.ch